

# Fiche-info : Mobilité

## Prévenir les accidents liés aux déplacements chez soi, dans l'entreprise ou sur la route.

### Quels déplacements ?

Pour certains travailleurs, se déplacer est une activité à plein temps (chauffeurs professionnels, livreurs, grutiers) ; pour d'autres, il s'agit « simplement » de se rendre sur son lieu de travail pour ensuite exécuter ses tâches quotidiennes dans l'enceinte de l'entreprise.

On ne peut cependant pas réduire la nature des déplacements à cette explication sommaire. En effet, se déplacer fait partie de l'activité principale de chaque être humain pour mener à bien ses tâches tant privées que professionnelles.

Dès le matin, chaque travailleur est confronté au risque d'accident dès qu'il se lève (sphère privée) et ensuite lorsqu'il se rend au travail. C'est une des raisons qui motive d'ailleurs les notions d'accident sur le chemin du travail ou sur le lieu de travail suivant les circonstances et les prescriptions légales en vigueur. Si nous schématisons l'activité de déplacement, nous observons que le risque d'accident est bien présent pendant toute la journée.

### Fréquence et gravité des accidents liés aux déplacements ?

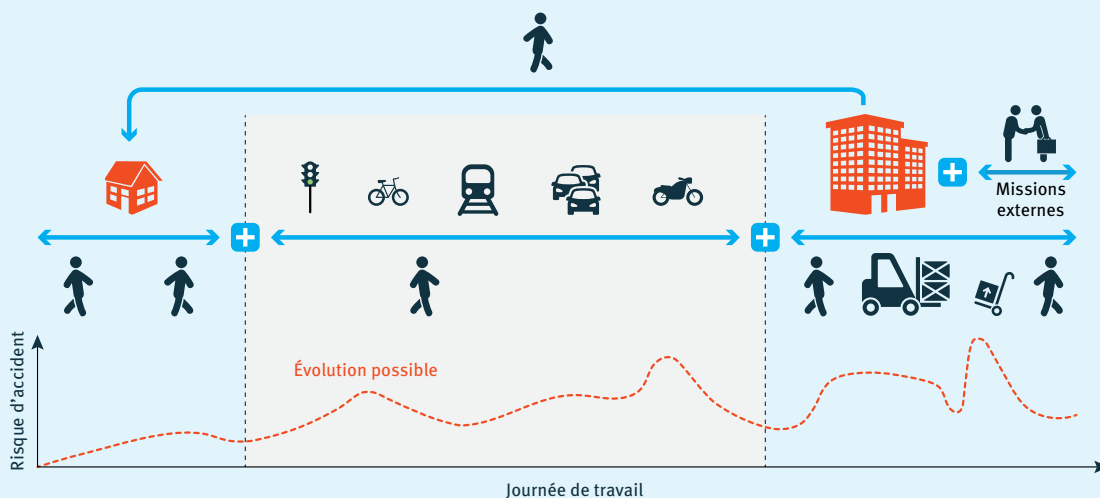
« 1 accident sur 4 survient lors des déplacements ! »

Bien que le total des accidents du travail (AT) enregistré ces dernières années a tendance à diminuer, on ne perçoit guère d'amélioration significative en ce qui concerne les déplacements et plus particulièrement les accidents de la circulation.

En outre, si l'on prend en compte la circulation interne à l'entreprise, de nombreux décès enregistrés se sont produits lors de l'utilisation ou du contact avec un engin terrestre.

Si nous analysons maintenant les accidents liés aux chutes de personne suite à une glissade, un trébuchement de plain-pied ou de hauteur, force est de constater que cela reste la cause la plus fréquente d'AT depuis de nombreuses années.

### Représentation schématique des déplacements



## Que faut-il en retenir ?

Tout déplacement, qu'il soit pédestre ou effectué à l'aide d'un moyen de transport, présente des risques de blessures pouvant être graves voire mortelles.

La chute de plain-pied représente le risque le plus probable d'accident toutes activités confondues. En outre, les piétons restent les plus touchés lors des accidents où sont impliqués des engins terrestres.

## Principaux facteurs de risques rencontrés ?

« Le manque de vigilance reste un des principaux facteurs de risques »

Bien que le manque de vigilance lors des déplacements soit couramment cité comme facteur décisif ayant concouru à la survenance de l'accident, une analyse plus approfondie des facteurs de risques à la fois collectifs et individuels s'impose.

Les 8 facteurs de risques principaux influençant directement notre comportement ne sont pas toujours présents en même temps et sont directement liés à la nature de l'activité professionnelle.

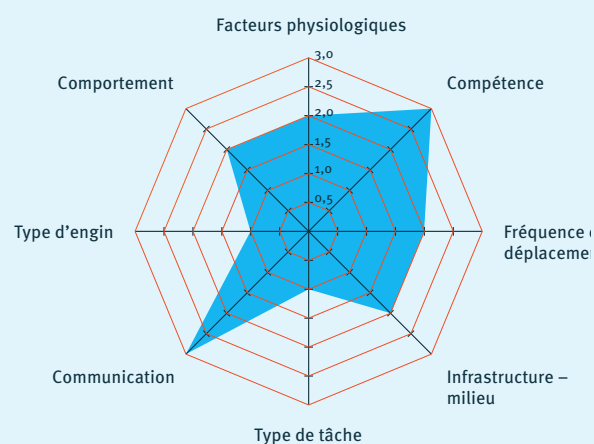
Ces facteurs de risque en présence sont par contre entièrement interdépendants et cumulatifs, ce qui augmente *in fine* la probabilité de survenance d'un accident.

Facteurs physiologiques	Fatigue, stress, maladie...
Compétences	Formation de base, expérience, connaissance des risques...
Fréquence de déplacement	Profession sur routes, déplacements intensifs au poste de travail...
Infrastructure et milieu	État des voiries, encombrement au sol, exigüité, météo...
Type d'engin	Camions, chariot élévateur, voiture, moto...
Type de tâche	Poste statique, dynamique, sur chantier...
EPI portés	Le type d'EPI peut influencer la probabilité de trébucher ou chuter : chaussures non adaptées, visibilité réduite, difficulté à se mouvoir (combinaison étanche)...
Communication	Organisation des informations, canaux utilisés, partages, réunions...

On peut classer les types de déplacements par ordre croissant de gravité absolue :

1. Les déplacements pédestres ;
2. Les déplacements sur les chantiers en tout genre (risque de chute de hauteur accru) ;
3. Les déplacements à l'aide de véhicule terrestre (voiture, moto, vélo, e-bike, pedelec, trottinette électrique, chariots élévateurs...).

► Schéma type (l'évaluation des facteurs de risques est purement exemplative) :



De manière générale, on peut présenter l'action de se déplacer dans le contexte suivant :

- Quelle tâche dois-je effectuer ?
- À quel endroit (dans quel environnement de travail) ?
- Avec quelle formation (compétence) ?
- Suivant quel mode d'organisation (communication) ?
- Suis-je suffisamment en forme pour effectuer mon travail ?
- Comment vais-je me déplacer et à quelle fréquence ?
- Comment vais-je me comporter face à tous ces facteurs de risques ?

## Quelles stratégies de prévention adopter ?

« **Piétons et conducteurs : même combat !** »

Il convient avant tout d'insister sur le rôle de chacun qu'il soit piéton ou conducteur d'un engin terrestre. La cohabitation entre les deux est souvent rendue compliquée par des comportements inadéquats ou par des principes de priorité inadaptés dans certains environnements de travail. Une chose est sûre : le piéton restera toujours l'usager le plus faible face aux engins terrestres.

Se déplacer en étant vigilant pour sa propre sécurité et celle des autres est sans aucun doute le meilleur des principes de comportement à adopter.

## Mobiliser les acteurs !

La prévention des risques liés aux déplacements doit être envisagée dans sa globalité et faire partie intégrante du Plan global de prévention (PGP) et du Plan d'action annuel (PAA) de chaque entreprise.

L'analyse des risques devra tenir compte de tous les domaines concernés par les déplacements sur le lieu de travail et connus comme risques professionnels :

1. La circulation en entreprise (organisation des flux internes et externes) ;
2. Le risque professionnel routier (transports, arrimage des charges, professions itinérantes...) ;
3. La conception des postes de travail (principe d'ergonomie, implantation des postes, ambiance physique...) ;
4. La circulation sur chantier (conception des accès, flux, coordination...).

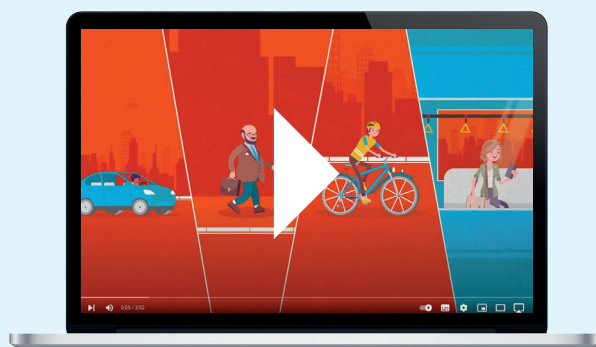
Concernant les trajets domicile-lieu de travail, de plus en plus d'entreprises intègrent cette dimension dans leur politique de prévention et nous ne pouvons que les y encourager.

### Le chemin du travail en toute sécurité.

Depuis plusieurs années, le nombre d'accidents sur le chemin du travail est en augmentation, malgré le développement du télétravail. Non seulement le nombre d'accidents corporels augmente, mais aussi leur gravité, ce qui fait que les victimes sont souvent en incapacité de travail de longue durée ou confrontées à une incapacité de travail permanente.

Il est donc important de rester vigilant lors des déplacements vers et depuis le lieu de travail ; et ce peu importe le mode de déplacement.

Cette vidéo rappelle quelques conseils et vous aidera à sensibiliser vos travailleurs aux risques qu'ils doivent maîtriser quotidiennement pour arriver à bon port.



Ethias pour sa part vous propose différentes fiches info qui pourront vous aider à informer et à sensibiliser vos travailleurs sur les risques auxquels ils sont exposés sur leur chemin du travail :

➤ [Accidents sur le chemin du travail : Comment les éviter \(Auto, vélos et transport en commun\)](#) 

➤ [Freinage](#) 

La prévention : un défi pour vous ? Une **priorité** pour nous !



Actu, vidéos, conseils, ...  
visitez notre blog.



➤ [Fiche-info : Mobilité](#)

ethias